Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 26 novembre 2025

Séance Publique du
Mardi 02 décembre 2025

DISPOSITIF DE SOUTIEN DES COMMUNES ET EPCI POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS – CONVENTION TYPE UNIQUE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX.

Présents	: 25
Pouvoirs	: 07
Absent	: 01

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251220-DE

n°20

DISPOSITIF DE SOUTIEN DES COMMUNES ET EPCI POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS – CONVENTION TYPE UNIQUE

Rapporteur : Claude ORVOINE

Par délibération du 13 décembre 2023, le Conseil municipal avait approuvé l'adhésion de la ville de Ploemeur au groupement constitué par Lorient agglomération et les communes de son ressort territorial, en l'autorisant dans ce cadre à conclure une convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec la société agréée CITEO.

Or, depuis, l'agrément de CITEO, dont le terme initial était le 31 décembre 2027, a été prolongé par les pouvoirs publics jusqu'au 31 décembre 2029, ce qui permet de prolonger d'autant la durée de la convention passée entre Lorient agglomération et CITEO.

A cette occasion, CITEO proposait d'intégrer à la nouvelle convention les simplifications identifiées lors des premières années de soutien des collectivités territoriales, en y assurant la continuité des projets déjà engagés. Ainsi, cette dernière propose la signature d'une convention-type unique - convention ayant fait l'objet d'une coordination entre les éco-organismes de la Filière REP EMPG (filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique), qui se substituerait à la convention en cours.

Le bureau communautaire de Lorient agglomération a approuvé la signature de cette convention type unique lors de sa séance du 13 juin 2025.

Vu le projet d'avenant 1 transmis en annexe relatif à la convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus ;

Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme du mercredi 19 novembre 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la substitution de la convention type unique dans l'engagement entre Lorient Agglomération et Citéo ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant 1 relatif à la convention de groupement prolongée jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer l'avenant 1 modificatif à la convention liant la Commune à Lorient Agglomération.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

MAIRIE DE PLŒMEUR (Morbihan)

Ronan LOAS,
Maire